Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20261013-20260801-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 13 octobre 2026

N° 2026.08.01
Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Date de Convocation

Le 07 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Absents : 01

Représentés : 04

Votants : 28

Le treize octobre deux mille vingt-six, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le sept octobre deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Etaient présents :
Mme Catherine GAY, Maire,
M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER, Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX, M. Valentin GILLET DEBARRE, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, M. Laurent MAURER, Mme Sophie DANIAUD, Mme Aliette GEAIRON, M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, M. David-Alexandre MEUNIER, Mme Sandrine GAUTIER, M. Amaury GOUYETTE, Mme Coralie FLAIS, Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Alexandra PORCHERON, Mme Julie RIOLLET et M. Alexis MOREAU, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :
Mme Delphine CHERPI à M. Benjamin THOUVIGNON
M. Alexandre ESTHER à M. Valentin GILLET DEBARRE
Mme Béatrice ODINK à M. Frédéric GRILLET
M. Damien MICHAUD à M. Alexis MOREAU

Absents excusés : M. Cédric ANTONIAZZI

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Madame la Maire explique que chaque année le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Il est précisé que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Il est rappelé également que les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39 ;

Vu les statuts de Touraine Vallée de l'Indre et notamment son article 3 ;

Considérant que le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre a été transmis aux conseillers communautaires ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20261013-20260801-DE

Considérant le rapport d'activité 2025 de Touraine Vallée de l'Indre ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide,

- **De prendre acte** du rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour l'année 2025 ;
- **De transmettre** cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT

Signé électroniquement par : Patricia SAINT-VENANT
Date de signature : 19/10/2026
Qualité : Monts - Secrétaire de séance

La Maire,
Catherine GAY

MAIRIE DE MONTS - 37260 (Indre-et-Loire)

Signé électroniquement par : Catherine GAY
Date de signature : 19/10/2026
Qualité : Monts - Maire